

Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE  
concernant le projet Horne 5

4 septembre 2024

Nicole Desgagnes,  
Citoyenne de Rouyn-Noranda,  
Membre du comité ARET (Arrêt des rejets et émissions toxiques)

## Qui suis-je?

Je me suis installée à RN en janvier 1981 avec un bébé de 6 mois, deux autres enfants sont nés par la suite. Au début des années 80', la ville recevait des quantités inadmissibles de dioxyde de soufre. On le sentait, le voyait, le goûtait... Ça nous agressait. Des démarches citoyennes, dont j'ai fait partie à l'époque ont contribué (avec la pression étasunienne concernant les pluies acides) à la mise en place d'une usine d'acide sulfurique (1989) et à une réduction de ces rejets progressivement.

J'étais soulagée et j'ai cru que les problèmes de rejets étaient réglés que l'air qu'on respirait n'était pas nocive pour notre santé. Je croyais à l'époque, qu'on avait des règles, des normes au Québec et un gouvernement qui les faisait respecter! Erreur de ma part!

Plus de 30 ans plus tard, en 2019, à la suite d'une étude de biosurveillance, menée par la Direction de la santé publique de l'AT, auprès des enfants du quartier Notre-Dame, près de la Fonderie Horne, j'ai appris que les normes n'étaient pas respectées et que nos enfants, la population était surexposée à des quantités d'arsenic, de plomb, cadmium très au-delà des normes québécoises, entraînant des risques importants pour notre santé. Je suis maintenant grand-mère de deux petites filles, habitant aussi Rouyn-Noranda.

J'ai constaté que j'avais tort: les normes ne sont pas respectées pour nous à Rouyn-Noranda en ce qui concerne l'air qu'on respire. Cette fois, les toxiques sont sans couleur, sans odeur et on ne les voit pas. J'ai compris qu'il y avait des règles qui permettaient à une « vieille » usine de ne pas respecter les règles environnementales (attestation d'assainissement). J'ai compris qu'en principe, l'État devait resserrer progressivement, aux 5 ans, les exigences auprès du pollueur, mais qu'il ne l'a pas fait. Je me suis engagée avec des parents d'enfants du QND et d'autres personnes et nous avons mis en place le comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET). Nous avons fait de nombreuses recherches et milité pour que les choses changent.

La population a été tenue dans l'ignorance! J'étais dans l'ignorance et en colère! Et ce, malgré mon emploi d'abord à titre d'infirmière en périnatalité, puis de gestionnaire en CLSC et ensuite à titre de cadre supérieur à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'AT, siégeant au comité de direction à côté du directeur de la santé publique. Je ne savais rien!

Au printemps 2022, des données de santé de la population (excès de cancers du poumon, MPOC, bébés de petits poids et réduction de l'espérance de vie) ont été divulguées. Sans pouvoir prouver le lien causal avec les rejets de la Fonderie, elles tendent à confirmer l'impact sur la santé de ces rejets car aucune autre hypothèse ne peut être évoquée pour expliquer la situation (pas de radon, un taux de tabagisme semblable à celui du Québec).

Je me suis sentie coupable d'avoir mis mes enfants au monde ici, de les avoir exposés à ces contaminants, de voir mes petites-filles l'être aussi. Bien sûr, rationnellement, je me répète que je ne savais pas, je ne pouvais savoir, mais comment ne pas se sentir coupable face aux risques de cette exposition?

L'État québécois ne nous a pas protégé et continue de ne pas nous protéger. En effet, lors de la dernière autorisation ministérielle, il n'a pas exigé de la fonderie Horne de Glencore des

réductions suffisantes des rejets dans l'air de ma ville et tolère que nous soyons **encore** surexposés au-delà des normes québécoises à de nombreux contaminants et ce sans garanti qu'un jour, la Fonderie respectera les normes québécoises. Pourtant, la consultation de la population a donné des résultats clairs : les gens n'étaient pas en faveur du projet présenté.<sup>1</sup> Une situation d'injustice environnementale!

### **Projet Horne 5 : qualité de l'air encore menacée**

C'est donc avec beaucoup de craintes que j'apprends la volonté d'une minière de poursuivre l'exploitation de la mine sous l'installation de la Fonderie Horne. En fait je ne peux que constater que l'État, encore une fois, ne respecte pas les règles pour nous à Rouyn-Noranda. En effet, selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA), l'article 197 stipule qu'il est interdit, à compter du 30 juin 2011, de construire ou de modifier une source de contamination ou d'augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant mentionné à l'annexe K au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant à la colonne 1 de cette annexe ou au-delà de la concentration d'un contaminant pour lequel cette valeur limite est déjà excédée.

Il me semble que c'est clair! Comment expliquer cela? Comment se fait-il que nous soyons à l'étape d'un BAPE alors que ce projet n'est même pas recevable compte tenu de ce règlement? J'ai assisté aux journées d'audiences publiques et les informations du MELCC ne m'ont nullement convaincue.

La compagnie, de son côté, prétend pouvoir réduire les rejets de la Fonderie : ça me semble presque une blague! En fait, si cette compagnie a le secret pour réduire les rejets de la Horne, qu'elle leur donne son secret au plus vite, car depuis des années, les représentants de la Fonderie disent qu'ils ne peuvent faire mieux, il ne peuvent pas réduire davantage leurs rejets dans l'air pour atteindre les normes!

Les explications de la compagnie et les précisions données par le professionnel du MELCC ont confirmé mes doutes. La méthode utilisée et la modélisation ne correspondent pas aux « techniques reconnues » (en mes mots).

### **Au-delà de la qualité de l'air, d'autres inquiétudes**

J'ai assisté à toutes les audiences, j'ai participé à la visite du site, j'ai entendu toutes les questions et les réponses, mais malheureusement, je n'ai lu qu'une petite partie de la documentation. C'est pourquoi, je ne fais qu'effleurer les prochains sujets.

Une installation vétuste autant celle de l'usine d'acide que celle du reste de l'installation est facile à constater. De plus, lors des multiples recherches et rencontres pour comprendre la situation

---

<sup>1</sup> J'ai participé à la rédaction du mémoire du comité ARET lors des consultations publiques, il est à cette adresse. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/memoires/MEM\\_Comite\\_Arret.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/memoires/MEM_Comite_Arret.pdf)

depuis 2019, nous (comité ARET) avons entendu de nombreux ex-travailleurs dénoncer la vétusté des installations et le peu d'intérêt des dirigeants accordé à l'entretien. Avec les sautages et la sismicité induite : qu'arriverait-il si l'usine d'acide et les autres installations étaient impactées. C'est un risque qu'il ne faut pas prendre.

Tout ce qui concerne le transport des résidus et les parcs qui les contiendront a aussi de quoi inquiéter, notamment le lac Dufault, source de notre eau potable.

D'un point de vue social, la situation du logement, déjà problématique est déjà exacerbée par la délocalisation des familles du QND : l'arrivée de nouveaux travailleurs ne peut être envisagée. Nos services publics sont aussi saturés (santé, éducation, CPE) : l'accès est limité. La main d'œuvre est difficile à recruter : nous risquons là aussi d'augmenter la crise.

Je dépose mon mémoire tôt et je conviens qu'il est court. Je serai absente de la région le prochain mois et ne reviendrai qu'en octobre, il sera alors trop tard.

Je suis désolée de ne pouvoir élaborer davantage, mais espère que ma contribution, si petite soit-elle sera utile.

Je vous remercie de l'écoute dont vous avez fait preuve lors des audiences.